

N°DELB-20260044

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37 Votants : 41 Absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Monsieur NICOLLE

03 – Direction Générale des Services – Désignation – Modalités de vote - Autorisation

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui mentionne que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ; article transposable aux EPCI et syndicats mixtes pour la désignation de leurs représentants dans les organismes extérieurs ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour siéger dans les syndicats et commissions suivantes :

- Commissions thématiques intercommunales
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Délégués SMAEPA de Sierville
- Délégués SIDESA
- Délégués SMEDAR
- Délégués SDE76
- Délégués SMN
- Délégués SMBVAS
- Délégués SMBVCS

- Délégués ATOUMOD

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 076-247600646-20260429-DELB20260044-DE



Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté de communes Caux-Austreberthe au sein des Syndicats et des commissions figurant dans la liste ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.